

Avis administratifs

Syndicat Mixte du PAYS YON ET VIE

Révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2016-08 du président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie en date du 11 juillet 2016, une enquête publique portant sur le projet de révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie sera ouverte du 1er septembre au 6 octobre 2016 inclus. Par décision du 20 mai 2016, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Jacques Dutour, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Claude Mathieu, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet du Pays Yon et Vie : <http://www.paysyonetvie.fr/le-pays-yon-vie/les-initiatives/l-amenagement-du-territoire/le-scoT-en-revision-depuis-2012/> - dans les 8 lieux d'enquête suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- au siège de l'enquête publique au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, 15, rue Pierre-Bérégovoy, 85000 La Roche-sur-Yon,

- au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération, 54, rue Goscinny, 85000 La Roche-sur-Yon,

- au siège de la communauté de communes Vie et Boulogne, 24, rue des Landes, 85170 Le Poiré-sur-Vie,

- en mairie d'Aizenay, avenue de Verdun, 85190 Aizenay,

- en mairie déléguée des Clouzeaux, 23, rue Haxo, Les Clouzeaux, 85430 Aubigny-les-Clouzeaux,

- en mairie de La Ferrière, 36, rue de la Chapelle, 85280 La Ferrière,

- en mairie des Lucs-sur-Boulogne, avenue des Pierres-Noires, 85170 Les Lucs-sur-Boulogne,

- en mairie de Saint-Florent-des-Bois, 4, place de l'Église, Saint-Florent-des-Bois, 85310 Rives-de-l'Yon.

Un exemplaire du dossier soumis à enquête publique est adressé pour information au maire de chaque commune du périmètre du SCoT. Ce dossier sera consultable dans les mairies des communes suivantes non désignées comme lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Aubigny, Beaufour, Belleville-sur-Vie, Chaillé-sous-les-Ormeaux, Dompierre-sur-Yon, Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, La Genétouze, Landeronde, La Roche-sur-Yon (hôtel de ville, service technique La Fayette, mairies annexes du Bourg-sous-la Roche, La Garenne, La Vallée-Verte et Saint-André-d'Ormay), Le Poiré-sur-Vie, Le Tablier, Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Saint-Denis-la-Chevassse, Saligny, Thorigny, Venansault.

Dans les 8 lieux d'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également adresser ses observations écrites sur le projet de révision du SCoT du Pays Yon et Vie à «M. le Commissaire enquêteur» par voie postale au siège de l'enquête : Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, 15, rue Pierre-Bérégovoy, 85000 La Roche-sur-Yon ou par courriel à l'adresse suivante : enquetescoTyonetvie@orange.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de SCoT dans le cadre de permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

- jeudi 1er septembre, de 9 h 00 à 13 h 00 au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie,
- vendredi 2 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00 à la communauté de communes Vie et Boulogne,

- mercredi 7 septembre, de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie d'Aizenay,
- samedi 10 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie déléguée des Clouzeaux,

- mardi 13 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie des Lucs-sur-Boulogne,
- mercredi 21 septembre, de 14 h 00 à 17 h 00 à la mairie de Saint-Florent-des-Bois,

- vendredi 23 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00 à La Roche-sur-Yon Agglomération,
- lundi 26 septembre, de 17 h 00 à 20 h 00 au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie,

- mercredi 5 octobre, de 14 h 00 à 17 h 30 à la mairie de La Ferrière,
- jeudi 6 octobre, de 13 h 00 à 17 h 00 au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie auprès de M. Jean-Louis Batiot, président ou de Mme Pascaline You, chargée de mission SCoT, 15, rue Pierre-Bérégovoy, 85000 La Roche-sur-Yon (tél. 02 51 06 98 77, mail : info@paysyonetvie.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an dans l'ensemble des lieux d'enquête et sur le site internet :

www.paysyonetvie.fr à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le Président
Jean-Louis BATIOU.

Commune du CHÂTEAU-D'OLONNE

Renouvellement de la Zone d'aménagement différé de la Vannerie sur la commune du Château-d'Olonne

AVIS

Par arrêté préfectoral en date du 3 juin 2016, la Zad de la Vannerie a été renouvelée pour une durée de 6 ans.

La communauté de communes de Olonnes est désignée comme titulaire du Droit de préemption pour une durée de 6 ans.

Le périmètre de la Zad est consultable à la mairie du Château-d'Olonne aux jours et heures habituels d'ouverture.

Découvrez les nouveautés des

Éditions
OUËST-FRANCE

Beaux-livres
Maison décoration
Tourisme • Histoire Cuisine
Loisirs créatifs • Pratique
Nature • Jeunesse

www.editionsouestfrance.fr

de tous matériels se rapportant aux activités sus-indiquées et toutes prestations afférentes.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Pierre Michenaud, demeurant La Bribuère, 85640 Mouchamps, est nommé aux fonctions de président par acte séparé pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.

Le Dirigeant.

LES TERRASSES D'OPHÉLIE

SCCV au capital de 1 000 euros
23, rue de Verdun
85100 LES SABLES-D'OLONNE
533 736 013 RCS La Roche-sur-Yon

DISSOLUTION

Par décision de l'AGE en date du 8 août 2016 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 8 août 2016, en qualité de liquidateur

M. Philippe Petit, 3, allée de Jade, 85340 Olonne-sur-Mer et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de La Roche-sur-Yon.

MARCHÉS
PUBLICS :
AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE
D'ACHETEURS !!



LACENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est

1 SEUL SITE
POUR COLLECTER
LES ANNONCES
ET LES CAHIERS
DES CHARGES

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Roche-sur-Yon.

La Gérance.

Étude de Mes CHABOT, SICARD OLIVIER, BULTEAU et BROSSET

Notaires associés
au POIRÉ-SUR-VIE (85170)
2, rue des Landes

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Karine Bulteau, notaire associée au Poiré-sur-Vie, le 28 juillet 2016, enregistré à la recette des impôts de La Roche-sur-Yon, le 3 août 2016, bordereau 2016/744, case n° 1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : SCI Le Moulin à Eau. Siège social : Mache (85190), 27, rue du Moulin-à-Eau.

Durée : 99 ans. Capital : trois mille euros (3 000 euros). Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.

Premiers gérants : Alain Perraudet et Christine Greller, son épouse, demeurant ensemble à Mache (85190), 27, rue du Moulin-à-Eau.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
Le Notaire.

Le commissaire- priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

OF du 11.08.2016